



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

## AVIS

AT.19.82.AV

Site à réaménager n° SAR/CH149 dit « Carrefour Albert 1<sup>er</sup> »  
à FARCIENNES – Procédure d'expropriation

Avis adopté le 29/07/2019

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Demandeur :* Commune de Farciennes
- *Autorité compétente :* Conseil communal de

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 10 et 11 du Décret du 22/11/2019 relatif à la procédure d'expropriation
- *Date de réception du dossier :* 17/07/2019
- *Délai de remise d'avis :* 15 jours (procédure accélérée)

### Projet :

- *Objet :*
  - rue Albert 1<sup>er</sup>, 93 cadastré 1<sup>ère</sup> division section D n°451Z2, d'une contenance de 95 centiares
  - rue S. Dumoulin, 3 cadastré 1<sup>ère</sup> division section D n°450K2, d'une contenance de 1 are 09 centiares
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat

### Brève description du projet et de son contexte :

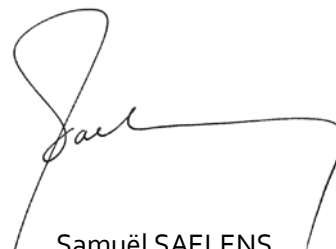
Expropriation des deux biens repris en objet dans le périmètre du site à réaménager n° SAR/CH149 dit « Carrefour Albert 1<sup>er</sup> » à FARCIENNES

Le but poursuivi est l'assainissement et la requalification d'une friche située à l'entrée sud de l'agglomération et à proximité du centre-ville et de la gare par sa reconversion en une zone d'habitat et de commerces, d'artisanat et d'équipements communautaires.

**AVIS**

**Le Pôle Aménagement du territoire est favorable au projet d'arrêté d'expropriation relatif aux biens cités en objet dans le cadre du site à réaménager n° SAR/CH149 dit « Carrefour Albert 1<sup>er</sup> » à FARCIENNES.**

Le Pôle constate que les deux biens concernés par la présente demande sont repris dans le périmètre du SAR/CH149. Le Pôle avait émis un avis favorable sur ce périmètre de SAR. Il estime que la procédure d'expropriation s'inscrit dans le cadre du réaménagement de la zone.



Samuël SAELENS  
Président